



Appels à projets collèges

Guide 2024

gironde.fr/ap-colleges

 **Gironde**
LE DÉPARTEMENT



Édito

« Agir aujourd'hui pour construire demain » et « Objectif Vélo ! » : ces deux nouveaux dispositifs ouvrent nos appels à projets collège 2024 à la réinvention, ici et maintenant, du monde qui vient.

Ce droit à l'imaginaire, ce libre cours offert aux collégiennes et aux collégiens sont essentiels pour les laisser développer leur agir citoyen. Donner l'opportunité à chacun de porter, s'impliquer et suivre un projet collectif, c'est déjà faire éprouver de façon très concrète et incarnée que ce qui compte dans une démocratie c'est de sentir que ce que l'on vit est un bien commun.

Loin du ciel des idées, ce Guide réunit élèves, équipes pédagogiques, associations partenaires et agents du Département, autour de projets ancrés dans une vie collégienne pleinement intégrée au territoire. Sachons les accompagner, sachons en être fiers !

Jean-Luc GLEYZE
Président du Département
de la Gironde

Sommaire

Les appels à projets collèges	4
Le Département est présent à vos côtés	5
Éveiller à la citoyenneté	7
Projets de citoyenneté active	7
Agir aujourd'hui pour construire demain	9
L'art urbain dans les p'tit coins	11
Numérique : des pratiques pour tous	12
Concours citoyenneté européenne	14
Projets internationaux	15
Promouvoir la santé et le sport	16
Actions collectives, vie affective et sexuelle	16
À vos marques, Prév' Santé !	17
Sensibiliser à l'environnement et aux risques	19
Billet Courant Vert	19
A la découverte du Domaine de Certes et Graveyron à Audenge	22
A la découverte de l'Île Nouvelle à Blaye	23
Sensibiliser au risque inondation	24
Un collègue - un potager	25
Objectif Vélo ! / Projet	26
Objectif Vélo ! / Savoir rouler à vélo	28
S'ouvrir à l'art et à la culture	30
Itinéraires culturels	31
Un artiste - un collègue	33
Collège au cinéma	35
A la découverte du domaine archéologique gallo-romain de Plassac	36
Histoire et citoyenneté aux Archives départementales	37
Prix collégiens lecteurs de Gironde	38
Les programmes "À la découverte de ..." - Iddac	39
À la découverte des arts de la scène	41
À la découverte de l'art et de l'environnement	42
À la découverte des écritures contemporaines pour le théâtre	43
À la découverte des musiques actuelles	44
Les événements avec les collègues	45
Raid Nature des collégiennes et collégiens	45
Conseil départemental des jeunes	46
Évolution importante du dispositif orchestre à l'école	47
Des offres supplémentaires en direction de certains collèges	48
Comment saisir vos projets ?	50
Carte des collèges publics en Gironde rentrée 2024	53
Carte des collèges publics de la Métropole	54
Carte des Maisons du Département - Pôles Jeunesse Territoriaux	55

Les appels à projets collèges

En 2023-2024,

► **126**

établissements scolaires ont proposé 902 projets.

► **746**

ont été soutenus par le Département.

Le Département de la Gironde accompagne les jeunes tout au long de leur parcours dans l'acquisition des apprentissages, de l'autonomie et des responsabilités.

Dans ce cadre, **le Département de la Gironde soutient techniquement et financièrement les projets éducatifs** mis en œuvre dans les collèges.

Culture, citoyenneté, environnement, santé, sport, numérique... en fonction de la thématique que vous souhaitez aborder, divers dispositifs départementaux sont à votre disposition pour vous aider à réaliser votre projet. Ils vous sont présentés de manière synthétique dans ce livret.

L'offre du Département couvre l'ensemble des thématiques des Parcours éducatifs développés dans les collèges : parcours Avenir, Citoyen, Éducation artistique et culturel (EAC) et de Santé. Ce choix résulte du Plan d'actions en faveur de la Jeunesse "Projet Génération 11-25 ans" voté en juin 2016.

Pour simplifier la lisibilité des actions départementales, une démarche unique est proposée aux acteurs éducatifs : les appels à projets collèges.

Une action au plus près des territoires

Le Département souhaite accompagner au mieux les collèges qui sont des acteurs primordiaux des territoires.

Une majorité de projets soutenus se situe hors Métropole, néanmoins certains collèges demeurent encore isolés, et constituent une priorité d'intervention pour les services du Département.

L'objectif est de garantir une équité territoriale pour permettre aux collégiens girondins de bénéficier d'un égal accès aux projets éducatifs, culturels et citoyens.

L'enveloppe budgétaire globale consacrée aux appels à projet collèges, hors ingénierie départementale, est en moyenne de 680 000 euros par an.

Le Département est présent à vos côtés

Une question, un doute, qui contacter ?

Le Département de la Gironde vous aide dans le montage de votre projet.

Dès l'idée du projet, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement technique de la part des agents du Département de la Gironde afin de vous renseigner et de vous accompagner au mieux dans la réalisation de votre projet.

N'hésitez pas à solliciter les ressources mises à votre disposition à l'échelle départementale ou locale sur les territoires.

► La Mission Jeunesse

La Mission Jeunesse pilote, coordonne et anime les Appels à projets collèges avec l'ensemble des directions concernées, les collèges, les partenaires institutionnels et associatifs. A ce titre, elle organise l'information et la valorisation des actions départementales et gère les outils numériques.

► Les référents des actions

Les référents gèrent les dispositifs dont ils sont responsables au sein de leur direction. Chaque direction est garante des critères et des budgets alloués aux dispositifs.

Pour des informations administratives, techniques pour des conseils dans la réalisation de votre projet vous pouvez vous adresser au référent de celle-ci.

Ils sont répertoriés dans les pages suivantes pour chaque dispositif.

Contacts

Chargé de mission :

Matthieu GAUTIER :

✉ m.gautier@gironde.fr

**Chargée de gestion
Jeunesse :**

Moida SABILI :

✉ projets-jeunesses@gironde.fr

Les 5 Maisons du Département Pôles Jeunesse Territoriaux

La Maison du Département - Pôle Jeunesse Territoriale coordonne et accompagne les territoires dans la conception et la mise en œuvre de leur politique d'animation et de jeunesse.

Le responsable anime une équipe pluridisciplinaire

territorialisée composée d'agents du Département (Conseillers en développement jeunesse, Conseillers en développement sport et vie associative, Conseillers en développement Culture, Coordonnateurs collèges, Responsables techniques territoriaux) Ainsi, il pourra vous accompagner pour trouver des ressources utiles à votre projet et assurer le lien avec les services départementaux.

BASSIN - GRAVES

33, bis avenue Léon Delagrange
33380 MARCHEPRIME

✉ dgac-drt-pjt-bassin@gironde.fr

☎ 05 57 71 24 24

Responsable : Carine ALBERT

☎ 06 09 31 29 55 / ✉ c.albert@gironde.fr

BORDEAUX / HAUTS DE GARONNE

BP 30144
rue Recteur Thamin
33015 BORDEAUX Cedex

✉ dgac-drt-pjt-gironde_centre-bordeaux@gironde.fr

☎ 05 56 40 23 23

Responsable : Marie BOUHIER

✉ m.bouhier@gironde.fr

HAUTE GIRONDE / LIBOURNAIS

14, rue Jules Védrières
33500 LIBOURNE

✉ dgac-drt-pjt-haute_gironde-libournais@gironde.fr

☎ 05 57 25 78 30

Responsable : Michaël FUSEAU

☎ 06 03 61 75 85 / ✉ m.fuseau@gironde.fr

MÉDOC / PORTE DU MEDOC

1 bis, rue Audubert
33480 CASTELNAU-DU-MEDOC

✉ dgac-drt-pjt-medoc@gironde.fr

☎ 05 56 16 80 30

Responsable : Fanny AUDARD

☎ 06 18 53 19 48 / ✉ f.audard@gironde.fr

SUD GIRONDE

15 bis, Cours des Fossés
33210 LANGON

✉ dgac-drt-pjt-sud_gironde@gironde.fr

☎ 05 56 76 76 40

Responsable : Nathalie BURTIN-DAUZAN

☎ 06 83 54 93 37 / ✉ n.burtindauzan@gironde.fr

Éveiller à la citoyenneté

Projet de citoyenneté active

pour des collégiens acteurs de demain

L'éducation à la citoyenneté des collégiens se construit à partir d'expériences, d'échanges, de transmission et d'actions. Le Département participe, aux côtés de l'Éducation Nationale, à enrichir le "socle commun de connaissances, de compétences et de culture" organisé autour de 5 domaines, parmi lesquels la formation de la personne et du citoyen.

Les Projets de Citoyenneté Active visent à préparer les collégiens à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, libres et conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie.

Dans un contexte social amplificateur des inégalités scolaires, le Département souhaite renforcer son action éducative auprès des établissements, afin de mieux prévenir le décrochage scolaire des collégiens. Les projets de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire sont désormais éligibles au dispositif.

Les projets doivent s'inscrire obligatoirement dans l'une des thématiques suivantes :

- ▶ Histoire et mémoire
- ▶ L'idée européenne,
- ▶ Découverte de la vie publique et des institutions
- ▶ Lutte contre les discriminations
- ▶ Médias et démocratie
- ▶ Égalité filles-garçons
- ▶ Prévention et lutte contre le décrochage scolaire

L'info en plus

Stages de troisième

Dans le cadre du Parcours Avenir, le Département a développé une plateforme pour aider les collégiens de 3^e à trouver un stage.

8 016 propositions de stages en 2022 - 2023.

N'hésitez pas à relayer cette information auprès des parents d'élèves, des partenaires économiques et associatifs afin de proposer une large offre de stages sur l'ensemble des territoires.

Gironde.fr/stages3e

En 2022-2023, 103 projets ont bénéficié du soutien départemental à hauteur de 91352 €.

Contacts

Direction de la jeunesse

Service des Actions Éducatives
et Pratiques Citoyennes

Léa RODRIGUES

☎ 05 56 99 65 36

✉ l.rodriques01@gironde.fr
dgaj-djec-saepc@gironde.fr

Les Conseillers en développement jeunesse

• Bordeaux - Hauts de Garonne

Mahalia CAILLEAU

☎ 06 28 48 18 73

✉ m.cailleau@gironde.fr

• Bassin - Graves

Emmanuel VILLALPANDO

☎ 06 21 87 82 63

✉ e.villalpando@gironde.fr

Marine KERN

☎ 06 23 16 70 73

✉ marine.kern@gironde.fr

• Haute Gironde - Libournais

Laurent PÉREZ

☎ 06 10 78 81 13

✉ l.perez@gironde.fr

Christiane MOISANT

☎ 06 09 71 87 62

✉ c.moisant@gironde.fr

• Médoc - Porte du Médoc

Lorella OGUSE

☎ 07 52 60 54 57

✉ l.oguse@gironde.fr

Cécile TORRES

☎ 06 19 94 33 12

✉ c.torres@gironde.fr

Cécile BELAUD

☎ 06 11 20 24 71

✉ c.belaud@gironde.fr

• Sud-Gironde

Jean-Éric FILLEAU

☎ 06 10 78 81 38

✉ j.filleau@gironde.fr

Critères d'éligibilité

- ▶ Mettre en œuvre une approche interdisciplinaire ;
- ▶ Permettre aux élèves d'être acteurs, en recherchant leur implication à toutes les étapes du projet ;
- ▶ Enrichir les parcours "Citoyen" et "Avenir" ;
- ▶ Présenter des modalités de restitution du projet réalisé (transmission des supports de présentation, numériques de préférence, aux services départementaux) et valoriser le partenariat départemental ;
- ▶ Intégrer une participation financière de l'établissement égale ou supérieure à 25% du coût total du projet.

Aide départementale

- ▶ Subvention de 1500 € maximum. Un projet porté par plusieurs établissements (CESCII), s'adressant à un public prioritaire, pourra être valorisé jusqu'à 2 000 €. Plusieurs projets par établissement peuvent être présentés.
- ▶ Appui au montage de projet, recherche de partenaires et de financements.



Projet Illac.K.le lire - Collège de l'Estey, Saint-Jean-d'Ilac

Agir aujourd'hui pour construire demain

Comprendre les enjeux de résilience pour agir, se servir de l'imaginaire pour passer à l'action

Le dispositif "Agir aujourd'hui pour construire demain" a vocation à sensibiliser les futurs citoyens girondins aux enjeux **de la résilience territoriale** dans un contexte de crise climatique, environnementale et sociale. Un territoire résilient assure la sécurité de sa population, il répond aux besoins vitaux et garantit la cohésion sociale et ce, quel que soit le contexte de stress chronique (tensions géopolitiques, inondation etc..) ou de chocs brutaux (catastrophes environnementales, conflit social, krash boursier, etc).

A travers des **ateliers de projection**, les collégiens pourront engager une réflexion collective sur leur avenir idéal, proposer des actions ou projets innovants sur le territoire à mettre en œuvre à la hauteur de leurs moyens et en partenariat avec des acteurs locaux ou à l'échelle du collège. Mobilités, social, écologie, alimentation, santé, économie, énergie, démocratie sont des thèmes qui devront être abordés de **manière systémique**, c'est à dire comme un ensemble d'éléments **inter-connectés**. L'objectif est de sensibiliser aux enjeux de résilience, de comprendre pour agir, d'imaginer demain pour mieux le construire, de **se servir de l'imaginaire pour accompagner le passage à l'action**.

Une association locale choisie par le collège (une liste d'associations compétentes sera fournie) accompagnera les collégiens dans ces objectifs, avec l'appui de la Mission Agenda 21 du Département.



Contacts

Mission Agenda 21

Charlotte JACQUES

☎ 05 56 99 99 33

poste 22338

✉ c.jacques01@gironde.fr

Anna CHARON

✉ a.charon@gironde.fr

Le dispositif se déclinera de la manière suivante :

1 - Phase de sensibilisation à l'aspect systémique de la Résilience territoriale comprenant les enjeux d'écologie, social, démocratie, alimentation, santé, économie, mobilités, énergie... La vision systémique donne un moyen de se confronter à la vulnérabilité d'un territoire, de sa population et des risques présents et à trouver des solutions efficaces pour anticiper, s'adapter, se transformer et atténuer ses impacts.

2 - Phase de **projection** : ateliers de réflexion sur le futur idéal des collégiens (mises en situation, ateliers de projection, ateliers créatifs, rédaction ...)

3 - Phase **de proposition d'actions** pour arriver au futur idéal et sollicitation des acteurs impliqués. Les élèves mobilisés détermineront les actions à mettre en place, à la hauteur de «mes moyens en tant que collégien». Par exemple : journée de sensibilisation aux enjeux de résilience pour les autres élèves, améliorer le tri au collège, interpellation des acteurs du territoire, encourager la participation civique, organisation de «pédibus»... etc
Le périmètre de l'action peut être étendu hors du collège.
Un accompagnement technique est prévu.

Un partenariat obligatoire avec :

- Une association compétente en matière de sensibilisation aux thématiques de la Résilience et au passage à l'action. Si besoin, une liste d'associations compétentes sera fournie par le Département.

Critères d'éligibilité :

- Le projet devra respecter les trois phases demandées
- Un minimum d'un groupe classe devra suivre le projet
- Elaboration d'une action par collège
- Une restitution du projet dans l'établissement et sous forme de fiche à la Mission Agenda 21
- Des acteurs du territoire devront être interpellés
- Priorité aux établissements en zone rurale et en zone d'éducation prioritaire et ne bénéficiant pas de la démarche "Collège Résilient" du Département

Aide départementale :

- Subvention de 4000 € maximum
- Appui aux associations accompagnant les collèves
- Appui au montage de projets sur demande



L'art urbain dans nos p'tits coins

Des collégiens engagés dans l'embellissement de leur environnement quotidien

L'éducation à la citoyenneté, c'est aussi la prise de conscience des biens communs, notamment des locaux et matériels mis à disposition pour apprendre, développer des relations sociales en dehors du cocon familial, et partager des temps de vie commune. Ce dispositif vise à accompagner une dynamique de sensibilisation au respect de ses pairs et des personnels, à la sécurité et qualité de vie dans le collège, au travers de réalisations artistiques.

Les projets s'inscrivant dans cette thématique doivent concourir à l'appropriation des locaux notamment sanitaires par les collégiens à travers un langage d'art urbain ou street art, selon toutes les formes d'art réalisées dans la rue, ou dans des endroits publics.

Ils consistent en **l'élaboration d'un projet artistique dans les sanitaires élèves ou leur zone d'accès**, à concevoir en interne avec le ou les enseignants (arts plastiques et autres disciplines impliquées selon le projet), ou à envisager avec le soutien technique d'un artiste ou collectif d'artiste.

Critères d'éligibilité

Collèges en dehors de ceux en totale restructuration.
Mobilisation des enseignants autour d'un projet transdisciplinaire
Mobilisation d'élèves de niveaux différents.
Construction du projet sur une durée significative (26 heures minimum)
Construire le projet financier et son plan de financement.

Aide départementale

3 000 € maximum par collège, autofinancement de l'établissement égal ou supérieur à 25 %.

Contacts

Direction des Collèges

Service Partenariat numérique
et usages pédagogiques

Coordonnateurs collèges

Bassin : Pierre LABROUCHE

✉ p.labrouche@gironde.fr
☎ 06 17 41 92 78

Bordeaux Hauts-de-Garonne :

Nadia GROCC
✉ n.grocc@gironde.fr
☎ 06 18 53 17 14

Haute Gironde Libournais :

Aurore GUERINEAU
✉ a.guerineau@gironde.fr
☎ 06 24 97 62 20

Médoc / Porte du Médoc :

Sophie BORDAS
✉ s.bordas@gironde.fr
☎ 06 03 61 74 99

Sud Gironde :

Estelle SAINT MARC
✉ e.saintmarc@gironde.fr
☎ 06 20 60 69 10



Numérique : des pratiques pour tous

Accompagner les usages numériques autour de la fabrication d'un objet.

Au travers d'ateliers de pratique et de prise en main permettant de manipuler des outils numériques (robot, logiciels, imprimantes 3D, brodeuses numériques...), le projet "Numérique : des pratiques pour tous" accompagne les usages numériques des jeunes. Il s'agit de répondre aux enjeux d'inclusion numérique des élèves en leur offrant l'opportunité de **mener un projet avec leurs enseignants autour de la fabrication numérique.**

Le but du projet "Numérique : des pratiques pour tous" est de transmettre et de partager des connaissances avec les élèves et les professeurs. Il est ouvert à tous les collègues et MFR (établissement scolaire et laïque de statut associatif).

Le projet doit permettre aux enseignants et aux collégiens d'échanger sur leurs usages numériques et leur appréhension de la culture numérique. Les sujets sont proposés par les professeurs.

Le projet doit être un projet d'innovation : création et utilisation d'objets technologiques et numérique, programmation, objets connectés, utilisation d'intelligence artificielle etc.

Contact

Direction des services informatiques et du Numérique

Frédéric Bévia :

☎ 05 56 99 57 08

✉ f.bevia@gironde.fr

► Ou un projet portant sur les dangers du numérique pour les jeunes :

- cyber-harcèlement, cybermalveillance, addictions aux écrans etc...
- usage éthique et responsable de l'IA générative : sensibilisation face aux deepfakes, aux images et voix générées, photos trafiquées (par ex : déshabillage..), triche et plagiats (devoirs faits par chatgpt par exemple).

Une attention particulière sera également portée aux projets de collèges :

- ▶ ayant jusqu'à présent peu ou pas participé à l'appel à projet sur cette thématique
- ▶ situés sur des territoires peu dotés en structures d'aide au numérique (associations, médiathèques etc.)
- ▶ ayant des classes avec élèves en difficultés : Segpa, Ulis, allophones, troubles dys.

Critères d'éligibilité

- ▶ Implication d'une équipe pluri-disciplinaire au sein de l'établissement scolaire autour du projet
- ▶ Effectuer une restitution du projet dans l'établissement
- ▶ 1 projet par collège sur chaque dispositif.

Aide départementale

Subvention intégrant les frais engagés de déplacement des élèves pour découvrir un lieu de fabrication numérique en Gironde.



Concours citoyenneté européenne

Le Concours citoyenneté européenne est organisé en partenariat avec l'association France Libertés Gironde avec l'appui du Rectorat de Bordeaux, du Centre d'Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine, du journal "Courier de Gironde" notamment (en tant que membres du jury).

Ce concours a pour objectif de sensibiliser les jeunes à l'idée d'appartenance européenne, qui repose sur des valeurs communes de paix, de solidarité entre les peuples, et sur un capital commun d'histoire et de différences culturelles.

La lecture, l'écriture et la rencontre avec 2 auteurs francophones (1 ressortissant/ 1 non ressortissant de l'Union Européenne) en sont les vecteurs pour permettre aux collégiens d'envisager l'Europe autrement et s'ouvrir sur le monde.

En début d'année scolaire, les 2 écrivains rédigent un texte de 2 pages sur leur conception personnelle de l'Europe. Avec l'aide des professeurs dans le cadre de leurs cours, toutes disciplines confondues, les élèves, citoyens du monde, analysent ces textes et s'expriment en confrontant leurs points de vue. Des rencontres entre les deux auteurs et les collégiens sont organisées dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations, puis les collégiens, seuls ou en groupe, rédigent leurs propres textes, transmis au Département. Suite à un jury, les lauréats sont récompensés lors d'une cérémonie officielle organisée chaque année (début juin).

Contact

Direction des Coopérations et du Développement des Territoires

Service Europe International
Bureau de la coopération
et des relations internationales

☎ 05 56 99 99 33
poste 254 89
ou poste 239 56

✉ europe@gironde.fr

Critères d'éligibilité

- ▶ Nombre de collèges limité pour une seule classe par établissement sauf conditions particulières (voir règlement d'intervention)
- ▶ Les collèges sont sélectionnés sur la sensibilisation des élèves à l'Europe. Le contenu du dossier déposer devra décrire comment le projet s'inscrit plus largement dans le projet de l'établissement
- ▶ La répartition des collèges sur le territoire sera également prise en compte
- ▶ Une attention particulière est portée au travail pluridisciplinaire autour des textes des auteurs.
- ▶ Respect des obligations du Règlement d'Intervention du Concours
- ▶ Remise du bilan des actions Appel à Projets Collège N-1

Aide départementale

Frais de transports pour se rendre à la remise des prix, Organisation de la remise des prix



Projets internationaux

Pensez international

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECI), le Département de la Gironde souhaite soutenir les actions internationales des collégiés. Ce dispositif encourage les collégiens et leurs enseignants à créer, porter et piloter des projets. Ces projets pourront prendre différentes formes et mettront en exergue la défense de valeurs comme, par exemple, l'égalité entre filles et garçons ou le développement durable. Ils pourront impliquer des partenaires associatifs sur le territoire girondin comme sur le territoire de coopération, mais le collège restera /devra être le chef-de-file des actions à mener. L'objectif est d'encourager la solidarité, la participation citoyenne et les échanges entre des établissements étrangers et ceux du Département de la Gironde et de permettre un engagement concret des collégiens dans une action liée à la coopération internationale du Département avec pour référence, les 17 Objectifs pour un Développement Durable (ODD) et les valeurs portées par l'agenda 21 de la Gironde.

Critères d'éligibilité

Le projet devra être engagé avec un pays figurant sur la liste du PNUD des pays les moins avancés.

Il devra également Répondre à des besoins locaux repérés et identifiés et mettre en évidence l'existence d'un ou plusieurs partenaires locaux, surtout lorsque le projet est mis en œuvre à l'étranger.

Domaines prioritaires

Tous les domaines de compétences départementales.

Attention : les projets concernant l'envoi de conteneur(s), le financement de voyages linguistiques ou de collectes, les parrainages ne seront pas retenus.

Aide départementale

Subvention de 1500 € maximum

Si une démarche a été entreprise et que le projet est cofinancé par ailleurs, notamment par la commune, il pourra bénéficier d'un complément de 500 €.

Contact

**Direction des Coopérations
et du Développement
des Territoires**

Service Europe International

Bureau Accompagnement
des projets Européens

☎ 05 56 99 99 33
poste 254 89
ou poste 239 56

✉ europe@gironde.fr

Promouvoir la santé et le sport



Contacts

Direction de la Promotion de la Santé

Service PMI Adolescents-
Adultes Maison départementale
de la Santé

☎ 05 57 22 46 60

✉ dgas-dps-mds@gironde.fr

Nathalie SAVIGNON

Secrétaire Médicosociale

✉ n.savignon@gironde.fr

Stéphanie KLEINHOLTZ

Secrétaire Médico-sociale

✉ s.kleinholtz@gironde.fr

Actions collectives, vie affective et sexuelle

Informar, sensibiliser, mettre en réflexion les collégiens de 3e.

Plusieurs objectifs sont poursuivis auprès des collégiens :

- ▶ Prendre conscience de l'importance du respect individuel et collectif, de l'estime de soi, de l'égalité filles/garçons et du consentement.
- ▶ Donner les moyens de parler de leurs relations affectives, dans un cadre confidentiel qui garantit le respect de la parole exprimée.
- ▶ Apporter des éléments objectifs pour lutter contre les préjugés et les discriminations, contre les stéréotypes de genre et les violences qu'ils engendrent.
- ▶ S'informer sur la sexualité et la prévention des risques.
- ▶ **Faire connaître les lieux ressources** (possibilité de visite d'un centre de santé sexuelle, du Cegidd).

Critères d'éligibilité

- ▶ Priorité aux élèves de 3^e, aux établissements en zone d'éducation prioritaire ou en zone rurale.
- ▶ La participation pluridisciplinaire de la communauté éducative à un projet inscrit dans une co-construction étroite avec les intervenants. (cf: Charte des actions collectives contribuant à la promotion de la santé sexuelle et à l'éducation à la sexualité.)

Aide départementale

Intervention d'1h30 en demi classe, dans le collège, par des professionnels formés à l'éducation à la sexualité.



À vos marques, prev', santé !

Sport, santé, bien-être...

L'évolution de notre mode de vie a induit à une diminution de l'exercice physique et à une plus grande sédentarisation. Ceci n'est pas sans conséquence sur notre état de santé, avec l'augmentation du nombre de personnes présentant des facteurs de risque comme la surcharge pondérale, l'hypertension artérielle ou maladies non transmissibles telles que le diabète, le cancer et les maladies cardiovasculaires.

Le Département souhaite **sensibiliser les collégiens girondins sur la pratique d'activités physiques et sportives**, facteur de bien-être et de prévention de maladies.

Cet appel à projet vise également à favoriser l'émergence d'un réseau départemental entre les collèges et les différents acteurs compétents, en matière d'activités physiques et sportives, de santé-bien être.

Critères d'éligibilité

- ▶ Inscription du projet dans la thématique "activités physiques et sportives de santé"
- ▶ Interdisciplinarité du projet au sein de l'établissement scolaire
- ▶ Participation financière de l'établissement (25% minimum du budget total)
- ▶ Ouverture du projet sur les ressources locales voire départementales en matière de sport santé
- ▶ Les projets déjà accompagnés devront obligatoirement présenter un caractère évolutif ou innovant

**Dans le sport,
c'est la passion
qui compte.**



Le Conseil Départemental des Jeunes défend l'évolution des rapports d'égalité filles-garçons.

gironde.fr/cdjj     **Gironde**
LE DÉPARTEMENT

Contact

Direction des Sports, des Loisirs et de la Vie Associative

Service de l'Animation
et des Pratiques Sportives

William HOBBS

☎ 05 56 99 33 41

✉ w.hobbbs@gironde.fr

Contacts et accompagnement

• Bordeaux Hauts de Garonne

Cédric BERTRAND
☎ 06 14 14 95 99
✉ cedric.bertrand@gironde.fr

Julien BALLION
☎ 06 26 25 52 02
✉ j.ballion@gironde.fr

Marc NARDIN
☎ 06 83 61 14 87
✉ m.nardin@gironde.fr

• Bassin - Graves

François CANTET
☎ 06 10 78 81 15
✉ f.cantet@gironde.fr

Éric POURCHASSE
☎ 06 03 61 71 90
✉ eric.pourchasse@gironde.fr

Marc NARDIN
☎ 06 83 61 14 87
✉ m.nardin@gironde.fr

• Haute Gironde - Libournais

Patrick JOUCLAS
☎ 06 03 61 74 17
✉ p.jouclas@gironde.fr

Dominique CHANSARD
☎ 06 03 61 75 25
✉ d.chansard@gironde.fr

Emma BRASSENS
☎ 06 03 61 74 50
✉ e.brassens@gironde.fr

• Médoc / Porte du Médoc

Émilie GUERRY
☎ 06 16 38 75 25
✉ e.guerry@gironde.fr

Jacques DOSPITAL
☎ 06 03 61 75 67
✉ j.dospital@gironde.fr

Delphine RIVEREAU
☎ 05 56 16 80 30
✉ d.riverEAU@gironde.fr

• Sud-Gironde

Stéphane MICHEL
☎ 06 83 61 17 19
✉ s.michel@gironde.fr

Olivier RENAUX
☎ 06 14 13 62 25
✉ olivier.renaux@gironde.fr

Le projet devra obligatoirement intégrer un double partenariat :

- ▶ Partenariat interne : l'équipe des professeurs d'EPS devra porter le projet ou participer de manière active à sa mise en œuvre. Chaque projet devra comporter un caractère interdisciplinaire (autres membres de l'équipe pédagogique, personnel de direction, de Vie scolaire, de restauration, d'entretien, médecin, infirmier, ...)
- ▶ Partenariat externe : un partenariat devra obligatoirement être instauré pour chaque projet avec à minima une structure compétente et/ou un professionnel qualifié en matière d'activités physiques et sportives de santé.

Partenaires de l'action

Collèges publics ou privés sous contrat

Contact obligatoire en amont du projet avec le Conseiller Départemental Sport et Vie Associative du secteur. Leur mission sera un appui au montage de projet ou de recherches de partenaires.

Aide départementale

- ▶ Subvention de 2 000 € maximum : un projet par an et par collège peut-être éligible, et un projet commun regroupant plusieurs établissements peut-être valorisé spécifiquement
- ▶ Ingénierie de projets : appui au montage de projet, recherches de partenaires, ...



Sensibiliser à l'environnement et aux risques

Billet Courant Vert

Éduquer à l'environnement et au paysage

Le Département encourage la co-construction de projets pédagogiques entre collèges girondins et structures compétentes en éducation à l'environnement ou au paysage.

Les déclinaisons possibles :

BCV Environnement :

Sensibilisation des élèves aux enjeux environnementaux actuels et à venir : patrimoine naturel girondin, biodiversité, océan, climat, eau, énergie, risques naturels, empreinte de l'Homme sur l'environnement.

Trois niveaux de sensibilisation

- ▶ **BCV "Découverte"** : action courte et ponctuelle de sensibilisation (visite de site ou intervention en classe)
- ▶ **BCV "Projet"** : projet pédagogique sur l'année scolaire alternant les enseignements des professeurs et les interventions de structures d'éducation à l'environnement en classe et/ou en extérieur
- ▶ **BCV "Ambassadeurs"** : mobilisation des collégiens dans une action de sensibilisation en direction du public, visant une modification des comportements. Cette action doit susciter l'engagement du plus grand nombre en faveur de l'environnement via des médias, un événement, etc...

BCV Paysage :

Sensibilisation des élèves aux paysages girondins et à ses évolutions d'origine naturelle ou anthropique avec tout au long du projet un regard sensible, critique et créatif.

Deux niveaux de sensibilisation

- ▶ **BCV "Initiation"** : intervention ponctuelle d'une ½ journée ou d'une journée pour sensibiliser à la question du paysage en extérieur ou en classe
- ▶ **BCV "Projet"** : développer un projet pédagogique sur l'année scolaire en plusieurs séquences avec l'implication de l'équipe éducative et présentation des réalisations

Critères d'éligibilité

- ▶ Découverte du patrimoine naturel et paysager girondin en privilégiant l'environnement proche des collégiens
- ▶ Participation active des élèves aux séances
- ▶ Approches scientifiques, expérientielles, actives, sensibles avec pour but de questionner d'une autre manière notre rapport à l'environnement

Les projets BCV Paysage pourront aborder les paysages naturels, urbains, industriels, du quotidien, les mutations aux échelles géologiques et contemporaines (changement climatique, érosion de la biodiversité...) avec un regard historique, géographique et en introduisant une dimension sensible et culturelle.

Aide départementale

L'intervention du Département sera modulée en fonction de la participation d'autres financeurs, du niveau du projet et de son envergure :

- ▶ Subvention de 75% maximum des dépenses liées à l'animation sachant que le collège doit participer à minima à 25 % du coût du projet.

Le transport des élèves (bus ou bateau) sur les Espaces Naturels Sensibles girondins (liste.gironde.fr/apcolleges) est pris en charge par le Département sur devis présenté par le collège à la collectivité. L'établissement se chargera de la réservation auprès du transporteur, le Département du paiement direct au transporteur.

Les structures partenaires du collège

- ▶ Structures compétentes en éducation à l'environnement et gestionnaires d'espaces naturels (associations et Parcs naturels Régionaux situés sur le département)

Le porteur de projet peut faire appel à des intervenants extérieurs pour diversifier les approches (culturels, sportifs, scientifiques...).

- ▶ Structures compétentes en médiation au paysage

Elles seront directement destinataires des subventions Billet Courant Vert.

Constitution du dossier

- ▶ 1 formulaire projet déposé par chaque structure éducation environnement/paysage intervenante
- ▶ 1 formulaire de confirmation BCV-Collège déposé par l'établissement scolaire (collège, MFR, établissement spécialisé).

Nouveauté !

Un nouvel outil pédagogique :

▶ La Gironde, sensible au changement climatique ?

Il est financé dans le cadre du Billet Courant Vert, sur les impacts du changement climatique en Gironde : à quoi faut-il nous attendre ? Comment le climat va changer ? Et comment nous adapter ?

Conçu par le Département, en partenariat avec le réseau Graine Nouvelle-Aquitaine.

Animation en 2 temps

- ▶ Exposition interactive sur l'évolution du climat attendue en Gironde et ses conséquences (température, eau, sécheresse, inondation, impacts sur la santé et la biodiversité),
- ▶ Mise en situation pour réfléchir sur les actions individuelles et collectives permettant de réduire notre impact et nous adapter.

Contacts

Direction de l'environnement

- BCV Environnement :
Caroline SENENT SERUSIER
☎ 06 10 96 25 91
✉ c.senent@gironde.fr

Fabien MARQUE
☎ 06 15 31 29 03
✉ f.marque@gironde.fr

- BCV Paysage :
Gislhaine PERAL
Lionel BARRERE
☎ 05 56 99 33 33 p 34 72
- 56 27
✉ g.peral@gironde.fr
✉ l.barrere@gironde.fr

Exposition

La Gironde,
sensible au
changement
climatique





A la Découverte du Domaine de Certes et Graveyron à AUDENGE

Le domaine de Certes et Graveyron est un espace naturel protégé géré par le Département de la Gironde et propriété du Conservatoire du Littoral. Sa surface importante, sa façade littorale en perpétuels mouvements, la multiplicité des habitats naturels représentés et sa riche biodiversité en font un des fleurons des ENS du Département. Les équipements sur place et l'équipe d'éducation à l'environnement qui travaille au quotidien sur le domaine permettent d'envisager avec les classes de collège des options de découverte et des actions d'éducation à l'environnement adaptées et de qualité.

L'accueil du domaine vous guidera pas à pas pour envisager sur site le mode de découverte et les animations les plus adaptés à vos envies et possibilités. Les approches pédagogiques pourront être variées afin de sensibiliser les collégiens aux enjeux environnementaux et notamment à la protection du patrimoine naturel et à l'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique : scientifiques, naturalistes, artistiques, participatives...

Participation financière du Département : les animations assurées par l'équipe du Département, l'intervention des partenaires pédagogiques en appui et le transport pour accéder au domaine seront pris en charge par la collectivité à 100% (sur devis présenté par le collège à la collectivité. Le collège se chargera de la réservation auprès du transporteur ; le Département du paiement direct au transporteur).

Contacts

Direction de l'environnement

Domaine de Certes
et Graveyron

Noémie BASILLAIS
Joackim DUFOUR

☎ 05 56 82 71 79

✉ accueil-certes@gironde.fr



A la Découverte de l'Île Nouvelle à BLAYE

L'île Nouvelle est un espace naturel protégé géré par le Département de la Gironde et propriété du Conservatoire du Littoral. Sa surface importante, sa façade estuarienne en perpétuels mouvements, les habitats naturels représentés et sa riche biodiversité en font un des fleurons des ENS du Département. Une sortie sur l'Île à la journée (uniquement) permettant de croiser les approches de découverte naturaliste, paysagère et historique est proposée aux établissements qui souhaitent découvrir ce site d'exception.

Le groupe sera accueilli et accompagné par l'équipe des animateurs nature du Département et des partenaires pédagogiques avec notamment l'association Nous Autres.

Le choix des dates et animations sera fait en lien avec les équipes du Département en fonction de la disponibilité des animateurs et des partenaires associatifs. La proximité géographique des établissements sera privilégiée.

Participation financière du Département : les animations assurées par l'équipe du Département, l'intervention des partenaires pédagogiques en appui et le transport pour accéder au site seront pris en charge par la collectivité à 100% y compris le transport fluvial. Pour le Bus, prise en charge sur devis présenté par le collège à la collectivité. Le collège se chargera de la réservation auprès du transporteur ; le Département du paiement direct au transporteur.

Contacts

Direction de l'environnement

Domaine de Certes
et Graveyron

Noémie BASILLAIS

☎ 05 56 82 71 79

✉ accueil-certes@gironde.fr



Sensibiliser au risque inondation

Développer un projet d'animation sur le risque inondation pour des collégiens et personnels acteurs de la gestion de crise.

L'estuaire de la Gironde est soumis au risques liés à l'eau et aux inondations, notamment dans le cadre des Plans d'Actions Prévention des Inondations, l'action de "Développer une culture du risque – au travers de communication, sensibilisation et formation sur le thème du risque inondation" fait partie des engagements pris par le Département de la Gironde. Les élèves pourront vivre les expériences suivantes :

- ▶ Immersion au sein d'une véritable situation de crise inondation, à travers la simulation Cit'in crise.

Les animations proposées permettront aux élèves de :

- ▶ Découvrir et prendre conscience du rôle des acteurs lors de la gestion d'un évènement
- ▶ Comprendre et se préparer à la gestion de crise
- ▶ Décider et agir en jouant pour devenir un citoyen actif et rationnel pour faciliter la gestion de crise

Le Département participera, aux côtés de la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale, à l'éducation citoyenne des collégiens et enrichira ainsi "le socle commun de connaissances, de compétences et de culture du risque".

Critères d'éligibilité

Porté par un collège agissant en matière de prévention et de sensibilisation aux risques naturels et technologiques dans un cadre réglementaire

Aide départementale

Prise en charge financière des animations.

Contact

Direction de la Valorisation des Ressources et des Territoires

Service de la Valorisation de l'Espace et Politique du Risque

Thomas SZYBIAK

✉ t.szybiak@gironde.fr



Un collège - un potager

Un collège – un potager permet à la communauté éducative de créer un potager, de découvrir le concept d'autoproduction alimentaire et l'univers professionnel du maraichage, de goûter à sa production.

Les objectifs sont de pouvoir sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'agriculture durable ; d'engager une réflexion collective sur la production alimentaire ; de valoriser et de consommer les légumes récoltés.

Le collège travaille avec un partenaire spécialisé :

- ▶ Soit un maraîcher professionnel dans l'optique d'appréhender les pratiques du maraichage biologique et de découvrir la sphère professionnelle agricole.
- ▶ Soit une association spécialisée dans la création et l'animation de potagers.

Critères d'éligibilité

- ▶ Disposer d'un espace pouvant accueillir le jardin, en bac ou en pleine terre, sans surface minimum.
- ▶ S'inscrire dans le projet pédagogique du collège, dans une démarche pluridisciplinaire associant plusieurs niveaux de la 6^e à la 3^e

Aide départementale

Cette année, seuls les nouveaux projets et les projets ayant démarré l'an dernier pourront être accompagnés.

Aide financière destinée à prendre en charge l'accompagnement :

- ▶ 2000 € maximum pour une première demande
- ▶ 1000 € maximum pour un renouvellement

Contact

**Service Agriculture, Foncier,
Tourisme**

Anissa KENNOUSS

☎ 05 56 99 33 33 p 20 51

✉ a.kennouss@gironde.fr



Objectif Vélo ! / Projet

En 2020, le Département a évalué que les déplacements du domicile vers les collèges généraient 10 000 tonnes de CO² par an. 13% des collégiens girondins vont au collège à vélo, 19% à pied, tandis que 43% sont en transports collectifs et 23% en voiture.

Ces chiffres masquent de fortes disparités entre collèges qu'il convient d'atténuer.

Agir sur la mobilité des jeunes c'est influencer la pratique des adultes de demain. C'est aussi avoir un impact positif sur leur santé et leur autonomie dès aujourd'hui.

Dès 2016, le Plan départemental de Déplacement à vélo avait pour ambition de développer la pratique quotidienne du vélo, notamment chez les collégiens en dépassant l'unique question des infrastructures. Le Département s'est aussi engagé dans la construction d'un Plan collèges à vélo, désormais volet scolaire du Plan coordonné 1000 km d'aménagements cyclables.

Ainsi, en parallèle d'un travail sur les infrastructures, le Département de la Gironde souhaite développer des sessions pédagogiques sur le vélo dans les collèges.

L'info en plus : une enquête mobilité collégiens a été menée en 2019-2020, le rapport de synthèse est consultable sur le site Gironde Déplacements à vélo | Gironde.FR

Critères d'éligibilité

(Ces critères ne sont pas nécessairement cumulatifs)

- ▶ Organisation d'un projet global et progressif qui concerne tous les niveaux d'âge de l'établissement scolaire de la 6^e à la 3^e (pouvant se répartir sur plusieurs années), y compris les classes SEGPA et Ulis ;
- ▶ Actions spécifiques qui touchent à la pratique du vélo domicile-collège, en incluant les parents d'élève ;
- ▶ L'interdisciplinarité du projet au sein de l'établissement scolaire n'est pas une obligation mais est intéressante à envisager ;
- ▶ Cette action peut être combinée avec l'action Objectif vélo ! / Savoir rouler à vélo ou avec toute autre action permettant de créer un projet transversal (À vos marques prev santé !, billet courant vert, visite de domaines, culture, art, patrimoine, environnement

...). La répartition des coûts par action devra dans ce cas être explicitée.

- ▶ Les collègues ayant déjà présenté un projet objectif vélo les années passées devront présenter un bilan de l'action et indiquer l'objectif poursuivi en 2024 (raison pour laquelle ils reconduisent l'action / éventuelles différences)

Des partenariats obligatoires avec, à minima :

- ▶ En interne à l'établissement, l'équipe des professeurs d'EPS devra porter le projet ou participer à sa mise en œuvre.

A défaut, l'enseignant devra démontrer sa capacité à coordonner un projet d'une autre spécialité (qualité du projet présenté montrant la capacité à appréhender tous les contours du projet notamment).

- ▶ En externe, un échange doit être fait avec les services du Département en phase de montage du projet et avant son dépôt sur la plateforme une structure compétente et/ou un professionnel qualifié en matière d'animation d'actions de sensibilisation au vélo (sécurité, apprentissage vélo, ateliers mécanique, encadrement de sorties à vélo etc...).
- ▶ Des liens peuvent être établis avec les actions "A vos marques Prev santé !", "Éveiller à la citoyenneté" et "billet courant vert". Ce lien devra être explicité dans la candidature ainsi que la répartition des coûts par action.

Cette action peut aussi être combinée avec l'action Objectif vélo ! / Savoir rouler à vélo

Aide départementale

Aide d'un montant maximum de 1500€ au collège, destinée à prendre en charge des animations ou du matériel pour encourager la pratique du vélo chez les collégiens (acquisition de matériel, apprentissage vélo, mécanique vélo, excursion ou voyages à vélo, challenge mobilité...).

En cas de financement de matériel, celui-ci ne sera recevable que s'il est accompagné d'un projet pédagogique global sur le vélo; Le matériel devra être à usage exclusif du collège qui en assurera l'entretien; Il sera installé et stocké de manière sécurisée dans l'enceinte du collège.

Ressources disponibles

Fiche enquête mobilité collège (lorsque disponible), ressource pédagogique du savoir rouler. Appui pour le montage du projet : il est possible de mobiliser la cheffe de service mobilité durable ou le PJT en appui technique sur le montage du projet Une formation du professeur d'EPS ou d'un éducateur sportif est possible (sous condition) afin de permettre de gagner en autonomie dans la mise en place d'animations vélo au sein du collège.

Contact

Direction des Infrastructures

- **service Transition des mobilités**

Chef de service - Adjointe
Emmanuelle LACAN - LALANNE

☎ 05 56 99 35 66 /
06 28 40 80 19

✉ e.lacan@gironde.fr

- **Pôles Jeunesse Territoriaux Bassin - Graves**

Carine ALBERT

☎ 06 09 31 29 55

✉ c.albert@gironde.fr

- **Bordeaux / Hauts de garonne**

Marie BOUHIER

☎ 05 56 40 23 23

✉ m.bouhier@gironde.fr

- **Haute gironde / Libournais**

Michaël FUSEAU

☎ 06 03 61 75 85

✉ m.fuseau@gironde.fr

- **Médoc / Porte du Médoc**

Fanny AUDARD

☎ 06 18 53 19 48

✉ f.audard@gironde.fr

- **Sud Gironde**

Nathalie BURTIN-DAUZAN

☎ 06 83 54 93 37

✉ n.burtindauzan@gironde.fr



**NOUVEAU
DISPOSITIF**

Objectif Vélo ! / Savoir rouler à vélo

En 2020, le Département a évalué que les déplacements du domicile vers les collèges généraient 10 000 tonnes de CO2 par an. 13% des collégiens girondins vont au collège à vélo, 19% à pied, tandis que 43% sont en transports collectifs et 23% en voiture.

Ces chiffres masquent de fortes disparités entre collèges qu'il convient d'atténuer.

Agir sur la mobilité des jeunes c'est influencer la pratique des adultes de demain. C'est aussi avoir un impact positif sur leur santé et leur autonomie dès aujourd'hui.

Dès 2016, le Plan départemental de Déplacement à vélo avait pour ambition de développer la pratique quotidienne du vélo, notamment chez les collégiens en dépassant l'unique question des infrastructures. Le Département s'est aussi engagé dans la construction d'un Plan collèges à vélo, désormais volet scolaire du Plan coordonné 1000 km d'aménagements cyclables.

Ainsi, en parallèle d'un travail sur les infrastructures, le Département de la Gironde souhaite développer des sessions pédagogiques sur le vélo dans les collèges.

L'info en plus : une enquête mobilité collégiens a été menée en 2019-2020, le rapport de synthèse est consultable sur le site Gironde Déplacements à vélo | Gironde.FR

Critères d'éligibilité

(Ces critères ne sont pas nécessairement cumulatifs)

- ▶ Action spécifique d'apprentissage au déplacement vélo en sécurité
- ▶ Action à destination exclusive des 6^e
- ▶ Cette action peut être combinée avec l'action Objectif vélo ! / Projet
- ▶ L'action doit être programmée en Octobre ou Novembre 2024
- ▶ Les projets déjà accompagnés les années précédentes devront obligatoirement présenter un caractère d'exemplarité (bilan à inclure à la candidature).

Des partenariats obligatoires avec, minima

- ▶ Le projet devra obligatoirement avoir été travaillé en amont avec les services du Département de la Gironde.
- ▶ En externe, il est intéressant de se rapprocher de la mairie, de l'intercommunalité ou du conseiller pédagogique de circonscription pour savoir si des actions de ce type sont organisées dans les écoles primaires afin de coordonner ces actions (priorité aux publics n'ayant pas bénéficié d'une action de ce type au primaire)

Ressources disponibles

Fiche enquête mobilité collège (lorsque disponible), ressource pédagogique du savoir rouler. Appui au montage du projet.

Aide départementale

Cycle de 10H à destination d'une classe de 6^e. L'intervention est entièrement prise en charge par le Département de la Gironde et Génération vélo. L'intervenant est une structure référencée par Génération vélo disposant des compétences nécessaires pour réaliser les 3 blocs de compétence du Savoir rouler à vélo :

La validation du "savoir rouler à vélo" comporte en effet trois étapes

1. Savoir pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo (acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner),
2. Savoir circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé (savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du Code de la route),
3. Savoir rouler à vélo : circuler en situation réelle (apprendre à rouler en autonomie).

Contact

Direction des Infrastructures

- **service Transition des mobilités**

Chef de service - Adjointe
Emmanuelle LACAN - LALANNE

☎ 05 56 99 35 66 /

06 28 40 80 19

✉ e.lacan@gironde.fr

S'ouvrir à l'art et la culture

De nombreux dispositifs sont proposés par le Département, partenaire de l'**Éducation nationale et la Drac, pour permettre aux collégiens de découvrir l'art et la culture.**

Cette mobilisation découle de la **conviction que les projets artistiques et culturels développés dans les collèges participent à l'épanouissement personnel de chaque jeune et constituent un levier formidable de partage de valeurs et de construction d'un sens commun.**

Les dispositifs proposés permettent d'aborder le **patrimoine** (domaine de Plassac, Archives départementales), la **culture cinématographique** (collège au cinéma), de mettre en œuvre des **parcours dans les arts vivants et l'écriture contemporaine** (programmes "à la découverte de..." proposés par l'Iddac), **d'élaborer des projets d'EAC dans tous les champs artistiques** sur un temps court (itinéraires culturels) ou sous forme de résidence artistique (Un artiste, Un collège), de développer le **goût de la lecture** (Prix collégiens lecteurs de Gironde).

L'accompagnement des territoires et des acteurs caractérise la démarche du Département. Les porteurs de projets sont incités à solliciter nos équipes au moment de l'élaboration des actions pour une mise en contact avec les partenaires locaux permettant ainsi l'ouverture des projets sur le bassin de vie des élèves ; l'objectif est d'encourager les futures fréquentations et pratiques culturelles et artistiques autonomes des jeunes.

Conscient du rôle que peuvent jouer l'art et la culture pour mobiliser le plus grand nombre sur les enjeux environnementaux, le Département met en œuvre une **politique croisée Culture et Environnement** ; lorsqu'ils existent ou sont possibles, les transports en commun ou moyens de circulation douce seront à privilégier afin de limiter l'empreinte carbone. En matière de contenu, tous les projets culturels (itinéraires culturels, un artiste un collège...) peuvent être articulés avec l'action de structure d'éducation à l'environnement et/ou du paysage dans le cadre d'un Billet courant vert. Pour des projets plus clés en main, un parcours spécifique est proposé par l'Iddac ("A la découverte de l'Art et l'Environnement"). **La lutte contre les discriminations** et la prise en compte de la **diversité** et de **l'égalité** sont des axes qui seront également privilégiés. Enfin, la **valorisation des œuvres d'art créés dans le cadre du "1%"** au sein des collèges sera recherchée.



Itinéraires culturels

Faciliter l'accès à l'expérience artistique et aux pratiques culturelles

Accompagnement de projets d'Éducation artistique et culturelle, co-construits par une équipe éducative en collège et un partenaire artistique ou culturel, intervenant dans une ou plusieurs disciplines (des arts et du patrimoine). Ils intègrent les trois piliers de l'EAC (rencontrer, pratiquer, s'approprier) sous des formes librement choisies et s'inscrivent dans le projet d'établissement.

Critères d'éligibilité

- ▶ Participation financière du collège (25% minimum du budget total)
- ▶ Intervention de professionnels artistiques et culturels impliqués dans une démarche de création et de médiation
- ▶ Intégration obligatoire des 3 piliers de l'EAC
- ▶ Ouverture du projet sur d'autres structures du territoire (qui peuvent être de nature très variée, sous forme de partenariat, de diffusion, d'information, d'intégration d'autres publics au projet ...)
- ▶ Implication d'une équipe pluridisciplinaire au sein du collège
- ▶ Projet non-récurrent se déroulant en temps scolaire et s'adressant à une ou plusieurs classes (ateliers en pause méridienne avec des élèves volontaires non éligibles).

Dans le cadre de l'instruction des projets, une attention particulière sera accordée à :

- ▶ La prise en compte des publics prioritaires (éloignés socialement et/ou géographiquement de la pratique culturelle)
- ▶ Thématiques ou démarches intégrant la lutte contre les discriminations, l'égalité des genres, une dimension environnementale et/ou la valorisation des champs artistiques peu fréquents ou innovants, ainsi que la mise en valeur d'une œuvre au sein du collège créée dans le cadre du 1% artistique.

- ▶ La rencontre artistique et culturelle à l'occasion de temps de pratique conséquents
- ▶ La visibilité et valorisation du projet dans et hors les murs de l'établissement
- ▶ La prise de contact avec les services de la Direction de la Culture pour un accompagnement au montage de projet très en amont du dépôt de la demande d'aide financière
- ▶ La rémunération juste et équilibrée des artistes et acteurs culturels.

Aide départementale

- ▶ Conseils possibles auprès de nos équipes tout au long de l'élaboration puis du déroulement du projet (cf. contacts).
 - ▶ Dépenses de fonctionnement liées au projet (frais artistiques, billetterie et transport en Gironde pour les collègues situés hors Métropole).
 - ▶ Montant maximum de 1500 €
 - ▶ A titre exceptionnel dans le cadre d'un projet d'établissement particulièrement ouvert sur le territoire, le plafond pourra être supérieur à 1 500 € (maximum 2 500 €). Dans ce cas-là, un accompagnement au montage du projet par les services de la Direction Culture est requis et ce très en amont du dépôt de la demande d'aide financière (soit au moins un mois avant la clôture).
 - ▶ Le Pass Culture peut venir compléter le budget de ces projets
- Dossiers retenus dans la limite de l'enveloppe impartie à ce dispositif. Répartition prenant en compte la démarche de solidarité et d'équité territoriale du Département.*

Contacts

Direction de la Culture

Mission EAC

Cécile LUCAS

✉ c.lucas@gironde.fr

Florence GUILLAUD

✉ f.guillaud@gironde.fr

Développement culturel des territoires

Médoc/Porte du Médoc

Géraldine BUISSON

✉ g.buisson01@gironde.fr

Sud Gironde

Elodie CASSANET

✉ e.cassanet@gironde.fr

Haute-Gironde/Libournais

Karine CHATELIER

✉ k.chatelier@gironde.fr

Bassin/Graves

Amandine REYNAUD

✉ a.reynaud01@gironde.fr





*"Architecture utopique", projet
Un artiste Un collège 2022-2023,
collège Henri Dheurle de La Teste-du-Buch*

Un artiste - un collège

Accueillir une équipe artistique au collège et démarrer un processus de création

Accompagnement d'un projet de **résidence artistique** portée de façon collective par l'équipe éducative et construite avec les artistes, en cohérence avec le projet d'établissement ; cette résidence **de médiation** permet l'accueil d'une équipe artistique (tous les champs disciplinaires) sur un temps conséquent pour travailler avec une ou deux classes. Elle doit permettre de mobiliser la communauté éducative autour de l'Art et de la Culture, être valorisée auprès de nombreux collégiens et intégrer un processus de création avec les élèves. Elle implique une ouverture très importante du collège sur son environnement pour proposer des partenariats avec le tissu local (culturel, social, éducatif...).

Critères d'éligibilité

- ▶ Prise de contact auprès des services de la Direction Culture requis pour un accompagnement au montage du projet (au moins un mois avant la clôture de l'appel à projets).
- ▶ Implication de l'équipe artistique environ 60 heures sur le projet (y compris temps de préparation et coordination en veillant toutefois à conserver une cinquantaine d'heures de présence aux élèves.)
- ▶ Équipe artistique professionnelle engagée dans des démarches de création et de médiation.
- ▶ Participation financière du collège de l'ordre de 1000 € minimum
- ▶ Projet se déroulant en temps scolaire et porté à l'échelle de l'ensemble de l'établissement : validation du chef d'établissement, référent désigné, mobilisation de plusieurs enseignants, dimension transdisciplinaire, valorisation en direction des autres élèves...
- ▶ Projet s'appuyant sur des ressources du territoire du collège (artistiques et culturelles, patrimoniales, naturelles, paysagères...) pour la mise en œuvre et la valorisation du projet.
- ▶ Intégration des 3 piliers de l'EAC (rencontrer, pratiquer, s'approprier)

Dans le cadre de l'instruction des projets, une attention particulière sera accordée à :

- ▶ Prise en compte des publics prioritaires (éloignés socialement et/ou géographiquement de la pratique culturelle)
- ▶ Thématiques ou démarches intégrant la lutte contre les discriminations, l'égalité des genres, une dimension environnementale et/ou la valorisation des champs artistiques peu fréquents ou innovants, ainsi que la mise en valeur d'une œuvre au sein du collège créé dans le cadre du 1% artistique.
- ▶ Modalités de mise en œuvre et de valorisation qui prévoient une communication en direction du personnel du collège, des parents et de tous les collégiens, voire leur implication
- ▶ Visibilité et valorisation du projet dans et hors les murs de l'établissement
- ▶ La rémunération juste et équilibrée des artistes et acteurs culturels.

Aide départementale

Conseils et accompagnement

Conseils requis auprès de nos équipes tout au long de l'élaboration puis du déroulement du projet (cf. contacts ci-contre). Une copie de la convention signée entre le collège et le partenaire culturel pourra être demandée par nos services.

Montant forfaitaire de 4000 € ; le pass culture peut venir compléter le budget.

Dossiers retenus dans la limite de l'enveloppe impartie à ce dispositif. Répartition prenant en compte la démarche de solidarité et d'équité territoriale du Département.

Contacts

Direction de la Culture

Mission EAC

Cécile LUCAS

✉ c.lucas@gironde.fr

Florence GUILLAUD

✉ fguillaud@gironde.fr

Développement culturel des territoires

Médoc/Porte du Médoc

Géraldine BUISSON

✉ g.buisson01@gironde.fr

Sud Gironde

Elodie CASSANET

✉ e.cassanet@gironde.fr

Haute-Gironde/Libournais

Karine CHATELIER

✉ k.chatelier@gironde.fr

Bassin/Graves

Amandine REYNAUD

✉ a.reynaud01@gironde.fr



"Métamorphoses utopique", projet Un artiste Un collège 2022-2023, collège François Mitterrand de Créon



Collège au cinéma

Développer une culture cinématographique

Collège au cinéma, dispositif national d'éducation aux images, coordonné par l'ACPG en Gironde et un professeur relais Education nationale, permet aux collégiens de **découvrir un programme de 3 œuvres cinématographiques** dans l'année lors de projections dans des salles de cinéma de proximité. Ces séances servent de supports au travail pédagogique interdisciplinaire que développent les enseignants. En cours d'année, les professeurs inscrits à Collège au cinéma peuvent proposer à leurs élèves des ateliers et des rencontres avec des professionnels du cinéma.

L'inscription à Collège au Cinéma suppose :

- ▶ un engagement du chef d'établissement à favoriser la participation des enseignants inscrits aux actions de formation et de pré-visionnements
- ▶ la participation de l'équipe éducative aux pré-visionnements et à des temps de formation (ou à avoir suivi récemment cette formation)
- ▶ un engagement à suivre le parcours complet (3 films pour une même classe) et à la mise en œuvre d'actions pédagogiques et de médiation.

Nouveauté billetterie*

- ▶ Sur les 3 séances, 2 séances prises en charge par le Département (2€ par billet sur un total de 2.80€) Prise en charge des coûts de déplacement pour les collèges situés hors Métropole *
- ▶ Une séance (2^e trimestre) sera financée via le pass culture

* Mode de financement en expérimentation et modifié en accord avec les partenaires du dispositif.

Plafonds de prise en charge en fonction des effectifs des collèges :

- ▶ Établissements de moins de 500 collégiens : 150 élèves pris en charge
- ▶ Établissements de 500 à 700 collégiens : 200 élèves pris en charge
- ▶ Établissements de plus de 700 collégiens : 250 élèves pris en charge

L'aide départementale est octroyée dans la limite de l'enveloppe impartie à ce dispositif et en tenant compte de la démarche de solidarité et d'équité territoriale du Département.

Dossier de pré-inscription obligatoire à saisir en ligne avant le 30 juin auprès du Conseil départemental ainsi que dans la campagne d'appel à projets spécifique sur Adage de mi-mai à mi-juin.



Contact

Direction de la Culture

Patricia THORE

✉ p.thore@gironde.fr
jusqu'au 30 mai

puis

Odile LUMINO

✉ o.lumino@gironde.fr
à partir du 1^{er} juin

☎ 05 56 99 33 33
(poste 2 57 48)



**Ouverture du site
du 1er mars
au 30 novembre**

À la découverte du domaine archéologique gallo-romain de Plassac

Patrimoine archéologique et histoire

Le site archéologique départemental situé à Plassac, en bordure d'estuaire, recèle les vestiges d'une villa gallo-romaine et plus de 100 m² de mosaïques. L'important mobilier issu des fouilles est exposé dans le musée proche du site.

La villa présente plusieurs intérêts à commencer par sa valeur historique situant les vestiges sur une période comprise entre le I^{er} et IV^e-V^e siècle après J-C. Son caractère patrimonial et architectural représente un terrain d'actions pédagogiques et culturelles particulièrement intéressant pour les différents niveaux du 1^{er} degré comme du secondaire.

Les actions de médiation proposées (visite du site, de la collection, 3D restituant la villa, ateliers pédagogiques, maquette tactile et évolutive), en correspondance avec les programmes scolaires, permettent de travailler sur la civilisation gallo-romaine et plus généralement sur les notions telles que la relation architecture / paysage, patrimoine/citoyenneté.

Critères d'éligibilité

- ▶ Inscrire son projet dans l'un des 3 modules proposés.
- ▶ 6^e-5^e-4^e-3^e : visite avec ateliers pédagogiques peinture et mosaïque.
- ▶ Tous niveaux : visite seule (possible sur la demi-journée).
- ▶ 4^e-3^e : atelier maquette (voir contacts pour plus d'informations).

Aide départementale

- ▶ Gratuité des ateliers et des visites (inscription obligatoire auprès de Lucie Courbe ou Clément Lignat).
- ▶ Aide possible sur le transport dans la limite de l'enveloppe impartie à ce dispositif.

Contact

Direction de la Culture

Clément LIGNAT
☎ 06 71 82 23 56

Lucie COURBE
☎ 05 56 99 33 33
poste 2 51 02
✉ villagaloromaine-plassac
@gironde.fr



Histoire et citoyenneté aux archives départementales

Des ateliers ouverts à toutes les disciplines, Des animations "hors les murs"

Illustrés par des originaux, des fac-similés manipulables et des documents audiovisuels, **les ateliers pédagogiques et les visites des expositions** mettent en lumière, **des témoignages concrets de la vie des hommes** ainsi que les territoires et les techniques en Gironde au fil des siècles. Des manuscrits enluminés du Moyen Age aux courriers contemporains, des plans anciens aux cartes postales, la richesse des fonds et leur présentation permettent de se repérer dans le temps et dans l'espace. Des ateliers d'écriture, en partenariat avec l'association Permanences de la Littérature, et de l'initiation à la calligraphie, sont également proposés.

À l'automne 2024, les Archives départementales de la Gironde proposeront une exposition sur L'enfermement au féminin à Cadillac : de la prison aux institutions spécialisées, 1818-1952. Au cours de visites guidées, les scolaires pourront découvrir l'univers carcéral féminin ainsi que l'école de préservation des jeunes filles au château de Cadillac. La dureté des conditions de vie seront illustrées par des œuvres de la plasticienne Agnès Geoffray qui s'est intéressée à ce passé douloureux, œuvres créées à partir d'archives conservées aux Archives départementales. Une animation appuiera le propos historique.

Par ailleurs, des mallettes pédagogiques sont empruntables gratuitement et permettent d'organiser des séances de la fabrique EAC au sein des établissements scolaires. Au nombre de cinq, elles traitent d'héraldique, (étude des blasons), de sigillographie (étude des sceaux), de démocratie locale, (élection d'un maire), des ponts et des moulins en Gironde.

Critères d'éligibilité

- ▶ Sélection d'un thème parmi l'offre proposée par la Fabrique EAC
- ▶ Préparation de l'atelier en amont avec la classe.
- ▶ Accueil et valorisation des réalisations issues du projet

Aide départementale

- ▶ Gratuité des ateliers et des visites
- ▶ Prise en charge possible des frais de transport ou participation au coût du projet pour les collèves hors Métropole.
- ▶ Accueil et valorisation des réalisations issues du projet

Contact

Archives départementales

72-78, cours Balguerie-
Stuttenberg à Bordeaux

Nathalie GUILHEM
☎ 05 56 99 66 00
Poste 25084

✉ archives.gironde@gironde.fr

Site internet

archives.gironde.fr



Prix Collégiens Lecteurs de Gironde

Développer le goût de la lecture

Cette opération vise à faciliter et **encourager l'accès des collégiens au livre, à la lecture et à l'écriture**. Rencontrer un écrivain, découvrir un livre, rentrer dans l'aventure proposée, prendre la position de critique, argumenter ses choix, sont autant d'actions développées.

Le déroulement se fait en plusieurs étapes : chaque collège crée d'abord un club de lecture. En octobre, la sélection est annoncée à l'occasion de la cérémonie de lancement. Au cours de l'année, les collégiens lisent les ouvrages sélectionnés puis échangent et votent pour leurs préférés. En juin, une rencontre est organisée par le Département entre l'auteur lauréat et les collégiens. Concomitamment, le "Concours de Nouvelles à suivre" est proposé à tout club de lecture ou collégien en individuel pour rédiger la fin de l'histoire écrite par l'écrivain lauréat de l'année précédente. Un recueil de nouvelles est édité et offert à tous les collégiens participants.

En 2023, le prix Collégiens lecteurs de Gironde a été remis à Rozenn DESBORDES pour son roman *Le Clown Masqué*.

Critères d'éligibilité

L'animation du club de lecture par le professeur-documentaliste et/ou un enseignant.

Aide départementale

- ▶ Fourniture d'un jeu de livres à chaque club de lecture
- ▶ Organisation de la journée de rencontre avec l'auteur et de la remise du prix
- ▶ Prise en charge des frais de transport.

Contact

Direction de la jeunesse

Service des Actions Éducatives
et Pratiques Citoyennes

Léa RODRIGUES

☎ 05 56 99 65 36

✉ l.rodriques01@gironde.fr

✉ dgaj-djec-saepc@gironde.fr



Les Programmes "A la découverte de ..."

Ces programmes s'adressent aux enseignant.e.s de toutes disciplines qui souhaitent mettre en place un ou des projets d'éducation artistique et culturelle dans le domaine des arts vivants. Ils bénéficient d'un accompagnement de l'iddac, agence culturelle du Département de la Gironde, et de son réseau de scènes culturelles girondines tout le temps de leur mise en œuvre. Le collège peut s'inscrire dans deux programmes différents avec une ou deux classes par projet. Le projet peut s'articuler avec d'autres dispositifs départementaux.

L'iddac accompagne les équipes pédagogiques par :

- ▶ **la mise en relation avec une (ou deux) scène(s) culturelle(s)** afin qu'ils élaborent ensemble le contenu du projet (choix concerté de spectacles et concerts, d'artistes professionnels intervenants en classe, mise à disposition d'outils de médiation)
- ▶ **une aide des porteurs de projet au montage administratif et financier avant l'inscription.**
- ▶ **l'organisation en début d'année scolaire d'une formation Arts Vivants encadrée par des artistes** en partenariat avec la DAAC dans le cadre du Plan Académique de Formation 2024/2025
- ▶ **Cet accompagnement peut être reconduit pendant trois années scolaires consécutives auprès des mêmes enseignant.e.s** dans l'objectif de les rendre autonomes.

En complément, l'iddac apporte une aide financière au coût des ateliers et assure la contractualisation avec les artistes intervenants. Le montant de cette aide varie selon le programme choisi, la situation géographique du collège et le nombre de classes concernées.

En accord préalable avec la scène culturelle partenaire, le Pass culture offre collective (billetterie des spectacles) peut être associé à l'un de ces programmes.



Le Réseau Médiation rassemble des scènes, communes, communautés de communes, associations engagées dans des actions de médiation afin de rapprocher les publics des œuvres et des artistes. Retrouvez les contacts sur iddac.net

Pour ces programmes :

Une double inscription en ligne est nécessaire pour le collège :

- ▶ sur le site Acteurs jeunesse - gironde.fr/ap-colleges
- ▶ sur la plateforme de l'Education Nationale :
Adage - ac-bordeaux.fr/adage-121683

Critères d'éligibilité

Les projets doivent s'adresser à une ou deux classe(s) entière(s), être portés par une équipe pédagogique et co-construits avec une ou deux scène.s culturelle.s. Le collège doit prévoir un apport financier sur les fonds propres de l'établissement (25% en moyenne sauf pour le programme A la découverte de l'art et de l'environnement) et la cotisation* à l'iddac.

Aides

Iddac

Prise en charge financière directe :

- ▶ des coûts des ateliers artistiques des programmes
A la découverte des arts de la scène et A la découverte de l'art et de l'environnement.
- ▶ de la formation des équipes pédagogiques

Aide départementale

Aide financière allouée au collège (billetterie et transport)

** La cotisation annuelle iddac 2025 pour les programmes
À la découverte des arts de la scène et de l'art et de l'environnement :
116 € par collège quel que soit le nombre de programmes menés au sein
de l'établissement*

Contact

Pôle Médiation iddac

Sylvie MARMANDE
Accompagnement
en amont des inscriptions

☎ 05 56 17 36 12

✉ sylvie.marmande@iddac.net





À la découverte des arts de la scène

Se familiariser avec le spectacle vivant

Les collégien·e·s bénéficient d'une première approche des **différentes facettes du spectacle vivant** par la découverte d'œuvres, de lieux de spectacle, des métiers de l'art et de la culture et par une rencontre privilégiée avec des artistes. Chaque programme est associé à une scène culturelle en fonction de la nature, des objectifs du projet et de la proximité géographique (liste des scènes sur iddac.net). La scène sera un partenaire ressource (propositions d'artistes, de spectacles, d'outils de médiation) pour chaque porteur de projet.

Les parcours au sein de ce programme offrent deux niveaux d'implication des porteurs de projet comme détaillé ci-dessous :

Initiation :

Il s'adresse aux enseignant·e·s qui désirent initier un parcours d'EAC en collaboration avec une scène culturelle qui l'accompagnera tout au long de l'année.

Hors temps scolaire, la découverte de 2 spectacles de différentes disciplines des arts vivants (théâtre, musique, danse, arts du cirque ...) ou d'une même discipline, accompagnés de bords de scène avec les artistes.

En temps scolaire, encadrées par un ou des artistes professionnels proposés par la scène, 6 heures de pratique artistique en lien avec le projet de la classe et la programmation de la scène culturelle. Un côté coulisses comprenant une sensibilisation aux métiers de la culture et la visite d'un lieu culturel (salle de spectacle, de concert ou chapiteau) animée par un·e professionnel·le de la culture.

Approfondissement :

Il s'adresse aux enseignant·e·s qui ont déjà expérimenté ce programme et souhaitent l'enrichir par la découverte d'un troisième spectacle et augmenter le temps de pratique artistique, soit 9 heures au total par classe.



Contact

iddac - Pôle Médiation

Sylvie MARMANDE

☎ 05 56 17 36 12

✉ sylvie.marmande@iddac.net

DAAC

Virginie COURREGES

✉ virginie.courreges.eac@ac-bordeaux.fr

Sébastien ANIDO-MURUA

✉ sebastien.anido-murua@ac-bordeaux.fr

Eric BOISUMEAU

✉ eric.boisumeau@ac-bordeaux.fr



À la découverte de l'art et de l'environnement

Les élèves bénéficient d'une première approche des différentes facettes de la création artistique contemporaine en lien avec les enjeux environnementaux et plus largement avec les objectifs de l'éducation au développement durable (biodiversité, changements climatiques, relations homme/nature...).

Ils participent à une création artistique collective et découvrent une œuvre diffusée sur le territoire girondin. Ils peuvent ainsi développer un regard sensible, exploratoire et critique sur l'environnement, comprendre comment la création artistique questionne cet enjeu majeur pour notre société.

Ce programme s'appuie sur une sélection de plusieurs projets artistiques* du spectacle vivant et arts visuels explorant chacun à sa manière une ou plusieurs thématiques environnementales.

Porté par une équipe pédagogique pluridisciplinaire, chaque programme peut s'adresser à une ou deux classes ; il est encadré par un ou plusieurs artistes professionnels* selon la nature du projet.

En temps scolaire :

- ▶ En fonction du projet, 12 à 30 heures d'intervention de l'artiste (présentation de sa démarche de création, ateliers de pratique artistique en classe ou en extérieur donnant lieu à une création collective dans le collège ou en extérieur).
- ▶ Une sortie à un spectacle ou à une exposition accompagnée d'un temps de médiation avec l'équipe artistique.

La dimension environnementale et scientifique de ce parcours peut être renforcée par une sensibilisation proposée dans d'autres dispositifs départementaux comme le Billet Courant Vert Découverte qui permet un travail avec un intervenant de l'éducation à l'environnement en classe et/ou lors d'une sortie nature en présence du ou des artistes.

L'intervention d'un chercheur scientifique en classe et la visite d'un laboratoire de recherche peut enrichir ce parcours.



Contact

iddac - Pôle Médiation

**Accompagnement et ressources artistiques*

Sylvie MARMANDE

☎ 05 56 17 36 12

✉ sylvie.marmande@iddac.net



À la découverte des écritures contemporaines pour le théâtre

Rencontrer / expérimenter les écritures contemporaines des arts vivants : Lire et dire le texte dramatique

Les collégien·e·s se familiarisent avec les écritures dramatiques contemporaines à travers une sensibilisation complète en trois volets : lire, voir, pratiquer.

Le Glob Théâtre, scène référente et ressource pour ce programme participe à sa construction et à sa coordination en lien avec sa programmation artistique et celle d'autres scènes du Réseau Médiation.

Pour chaque classe, le programme comprend :

- ▶ Hors temps scolaire, découverte d'un spectacle contemporain dans une des scènes culturelles de Gironde.
- ▶ Durant le temps scolaire, à partir d'une sélection de textes de théâtre, les élèves et leurs enseignant.e.s s'adonnent à l'exploration de plusieurs ouvrages. Ils sont initiés à la lecture à voix haute : 6 heures d'atelier encadrées par un.e comédien.ne professionnel.le. Ils accueillent un.e auteur.e de théâtre contemporaine pour échanger et poser leurs questions (rencontre de 2 heures).

En option et en complément, deux classes ont la possibilité de suivre des ateliers de théâtre radiophonique autour d'un texte : 6 heures supplémentaires avec la metteuse en scène Karina Ketz.

Un temps de restitution des ateliers, sous forme de lectures théâtralisées, au plateau du Glob Théâtre est proposé au printemps, en fin de parcours 2025, pour les classes volontaires.



Contact

Glob Théâtre :

Cassandra NEBOT
Chargée des relations
avec les personnes
☎ 06 08 02 55 15
✉ mediation@globtheatre.net

DAAC :

Sébastien ANIDO-MURUA
✉ sebastien.anido-murua@ac-bordeaux.fr



À la découverte des musiques actuelles

Fréquenter une salle de concert : de la scène aux métiers

Les collégien.ne.s sont sensibilisé.e.s aux différentes esthétiques des musiques actuelles par la découverte de concerts, de salles culturelles, la rencontre avec des artistes en tournée en Gironde et des professionnel.le.s des SMAC (Scènes de Musiques Actuelles).

Durant le temps scolaire, le programme est constitué d'une journée d'immersion dans une des Scènes de Musiques Actuelles : L'inconnue à Talence, Le Krakatoa à Mérignac, Le Rocher à Cenon, La Rock School Barbey à Bordeaux, l'Accordeur-Mets la prise à Saint-Denis-de-Pile. Elles accompagnent les enseignant.e.s pour l'élaboration du contenu des projets menés sur tout le territoire girondin.

Contact

DAAC

Eric BOISUMEAU

✉ eric.boisumeau
@ac-bordeaux.fr

L'Accordeur

✉ charlotte.peniguel
@laccordeurlasalle.com

Le Krakatoa

✉ mediation@krakatoa.org

Rock et Chanson

✉ mediation
@rocketchanson.com

Rock School Barbey

✉ transmission
@rockschool-barbey.com

Le Rocher de Palmer

✉ camille.caster-vasseur
@lerocherdepalmer.fr

Les événements avec les collèves

Raid Nature des collégiennes et collégiens

Domaine de loisirs d'Hostens

Dépassement de soi et partage à travers le sport en toute convivialité sont les objectifs d'une journée pleine de sensations pour les collégiens. Co-organisé avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)*, le raid se fait par **équipe mixte de 6 jeunes (parité 3 filles et 3 garçons)**, licenciés UNSS de catégorie benjamine, accompagnés de leur professeur d'EPS.

Chaque équipe doit accomplir une boucle trail de 8/9 km sur lesquels vont se succéder des épreuves de Tir à l'arc, connaissance de l'environnement, course d'orientation, nautiques (canoë et paddle), VTT, escalade et jungle-cross.

Depuis 5 ans, le Raid s'ouvre au sport adapté et handisport.

En 2018, 12 équipes de sport partagé ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement spécifique.

En 2022, 1350 collégiennes et collégiens plus de 220 enseignants accompagnateurs ont participé au Raid, soit 72 collèves, et 225 équipes.

Plus d'informations et vidéos sur gironde.fr/raid-collegiens



Contact

Direction sports, loisirs
et vie associative
Service de l'Animation
et des Pratiques Sportives

Bruno RIOS

✉ b.rios@gironde.fr



Conseil départemental des jeunes

L'apprentissage de la citoyenneté

Créé en 1989 lors du bicentenaire de la Révolution Française, le Conseil Départemental des Jeunes permet aux collégiens girondins **d'exercer leurs droits et leurs devoirs de citoyens en devenant par la réalisation d'actions concrètes.**

Dans ce lieu de réflexion, de discussion et d'action, de découverte et d'apprentissage de la vie civique et de la démocratie locale, les Conseillers départementaux jeunes représentent tous les collèges de Gironde et s'initient au travail collectif et à la vie publique.

Chaque collège procède en début d'année à l'élection de **2 jeunes élus, une fille et un garçon**, à l'image de l'Assemblée départementale. Issus des classes de 5^e ou de 4^e, les élus.es jeunes présentent des propositions qui doivent s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes (sous réserve de modifications ultérieures) : solidarité et lutte contre les discriminations, citoyenneté européenne et relations internationales, sports et santé, médias et usages numériques, environnement et développement durable, jeunesse et culture, vie au collège, égalité filles-garçons.

Contact

Direction de la jeunesse

Service des Actions Éducatives
et Pratiques Citoyennes

Léa RODRIGUES

☎ 05 56 99 65 36

✉ dgaj-djec-saepc@gironde.fr

Retrouvez tous les projets
sur gironde.fr/cdj

Facebook : @CDJGironde

Instagram : [cdj_gironde](https://www.instagram.com/cdj_gironde)



Évolution importante du dispositif orchestre au collège

Le Département renforce son accompagnement technique et financier sur le dispositif orchestre à l'école qui se déploiera dorénavant vers les collèges et en partenariat avec les écoles de musiques de proximité. Pour rappel, ce dispositif national permet un accès à la pratique orchestrale en classe et à un répertoire diversifié, sans formation musicale préalable, sur la base d'un apprentissage collectif.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
Gironde.fr > Accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles



Contact

Direction culture et citoyenneté

Cécile LUCAS
☎ 05 56 99 67 12
✉ c.lucas@gironde.fr

Florence GUILLAUD
☎ 05 56 99 33 33
✉ fguillaud@gironde.fr



**Contact des coordinations
des COTEAC sur les collectivités
partenaires**

Les collèges de :

**Arveyres, Coutras, Guitres,
Libourne :**

Greta RODRIGUEZ

☎ 05 24 24 22 07

✉ grodriguez@lacali.fr

**Cadaujac, La Brède,
Léognan, St-Selve :**

Virginie RENAUD

☎ 05 56 64 04 01

✉ culture@cc-montesquieu.fr

La Réole, Monségur :

Célia SANCHEZ

☎ 05 56 71 71 63

✉ culture@reolaisensudgironde.fr

Podensac, Cadillac :

Lise SAUBUSSE

☎ 05 56 76 38 04

✉ lise.saubusse

@convergence-garonne.fr

**Saint-Yzan-de-Soudiac, Marsas,
Peujard :**

Camille JACMAIN

☎ 05 57 58 67 18

✉ culture@latitude-nord-

gironde.fr

Saint-André de Cubzac, Bourg :

Typhaine FAURE

☎ 06 21 14 73 27

✉ t.faure@grand-cubzaguais.fr

Créon :

Géraud GOUT

☎ 06 03 46 12 02

✉ geraud.gout@cc-creonnais.fr

Lesparre et Pauillac :

Cynthia CAVANIHAC

☎ 05 56 41 66 60

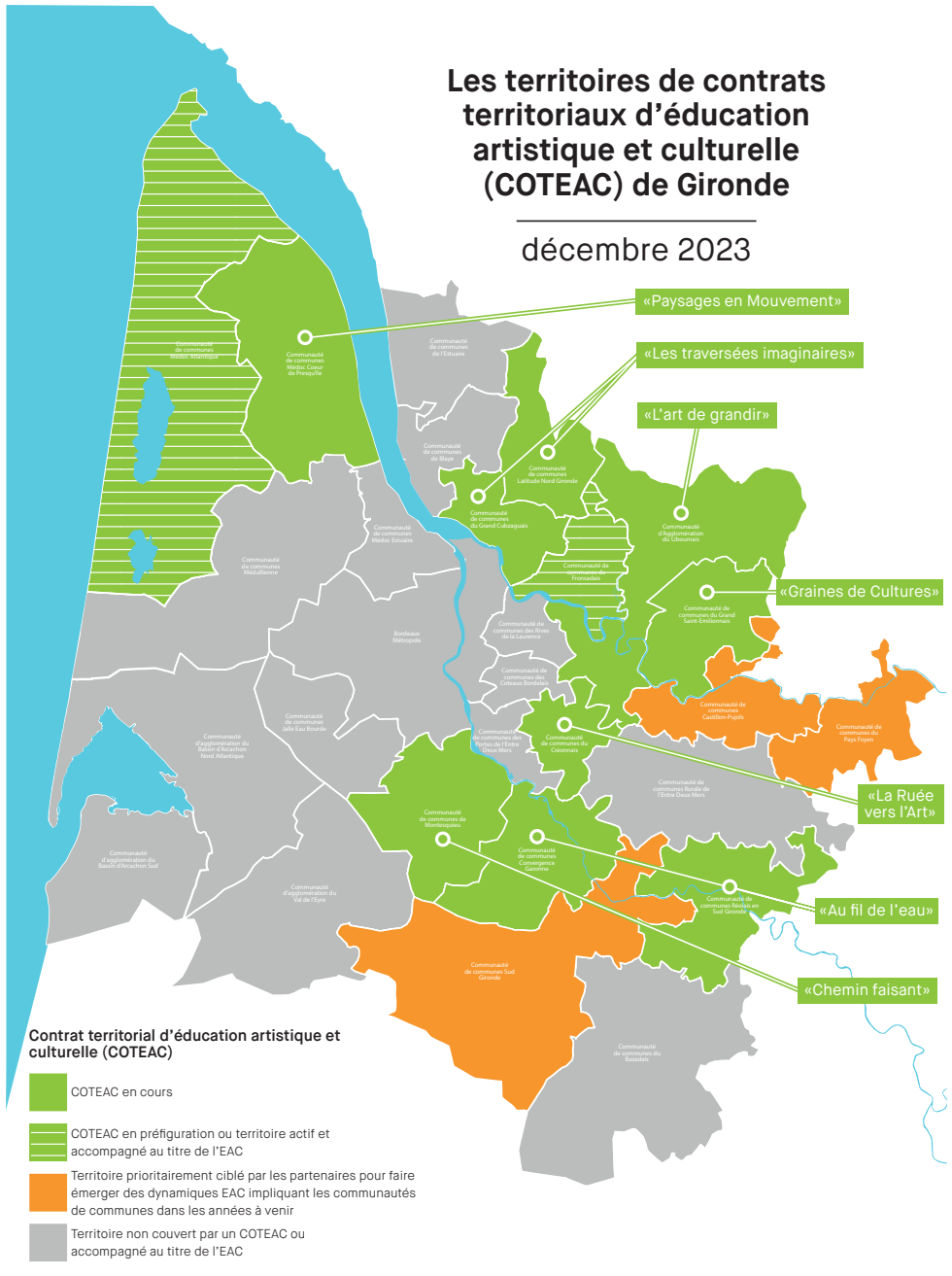
✉ c.cavanihac@medoc-cpi.fr

Des offres supplémentaires en direction de certains collèges

Neuf collectivités en Gironde ont mis en place des politiques d'Éducation artistique et Culturelle volontaristes, dans le cadre de Contrats signés avec le Département, la DSDEN et la DRAC (CoTEAC) ; ces offres s'adressent aussi aux collèges implantés sur ces territoires. Ainsi les collèges des communes citées en contact peuvent se rapprocher des responsables locaux de ces contrats pour toute information et inscription.

Les territoires de contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (COTEAC) de Gironde

décembre 2023



Comment saisir vos projets ?

À savoir

Vous pouvez être accompagné dans votre projet, votre choix d'appel à projet et votre inscription. Reportez-vous à la page de contact et aux coordonnées des référents de chaque dispositif.

À savoir

Il est fortement conseillé de préparer sa saisie en ligne et de la réaliser en une seule fois afin d'éviter d'éventuels problèmes informatiques.

Vous trouverez l'ensemble des appels à projets collèges sur : **gironde.fr/ap-colleges**

► Calendrier

Les appels à projets collèges sont ouverts **du 2 mai au 30 juin 2024**.

► Qui peut déposer un projet ?

Tout membre de la communauté éducative ou de direction de collège public ou privé girondin ou de Maisons Familiales et Rurales (professeur, professeur documentaliste, CPE, infirmière scolaire, assistant social, assistant d'éducation, agent technique...) peut déposer un projet.

Pour les Billets courant Vert le dépositaire est l'association partenaire du projet ; elle sera également destinataire de l'aide.

► Choisir le bon appel à projet

En fonction du thème de son projet, le porteur de projet doit saisir en ligne l'un des formulaires proposés par le département. Il doit respecter les modalités et les critères d'éligibilité du dispositif choisi. Des rencontres territoriales dans les collèges sont organisées chaque année pour informer les membres de la communauté éducative.

L'inscription en ligne

► Étape 1 - La saisie

Une fois votre choix fait, déposez un projet en remplissant le formulaire dématérialisé correspondant, disponible en ligne sur gironde.fr/ap-colleges. La description du projet (objectifs et phases de déroulement), les participants, les partenaires extérieurs et le budget prévisionnel devront être renseignés de manière précise et détaillée par le porteur du projet. Chaque année, un certain nombre de projets sont rejetés par manque d'éléments et de dossiers incomplets.

► Étape 2 - Accusé de réception

Une fois la saisie du projet terminée et envoyée, le porteur du projet reçoit un accusé de réception. L'administration du collège est alors automatiquement informée par courriel du dépôt d'un projet par un membre du collège.

► Étape 3 - La validation par le chef d'établissement

Le Chef d'établissement, suite à la décision du Conseil d'Administration du collège, doit valider ou non les projets déposés au sein de son établissement. Cette validation engage le collège à réaliser le projet s'il est soutenu par le Département. Tout projet non validé ne pourra pas être instruit par le Département. Pour cela, il doit se connecter sur la plateforme numérique Appel à projets Jeunesse du département. Pour toute question, problème technique, perte de code d'accès, une seule adresse courriel : projets-jeunesses@gironde.fr

Courriers d'information aux chefs d'établissement

En octobre, les Chefs d'établissement sont informés par un courrier du Département, des projets qui devraient être soutenus dans leur établissement et du montant de l'aide envisagé pour chacun d'entre eux.

Ce courrier permet d'informer les collèges et les porteurs de projets afin que les projets éducatifs puissent débiter dès la rentrée scolaire.

Au plus tard en février, les aides financières sont votées par les élus lors de la première Commission Permanente de l'Assemblée départementale de l'année. Les Établissements publics locaux d'enseignement reçoivent une notification définitive à la suite de ce vote.

Bilan des projets

Entre le mois d'avril et le mois de juillet, chaque porteur de projet soutenu par le Département doit saisir un formulaire de bilan en ligne sur Gironde.fr/Acteurs-jeunesse. Ce bilan doit être validé par le Chef d'établissement.

En effet, l'étude des bilans contribue à évaluer les politiques éducatives, culturelles et citoyennes menées par le Département en faveur des élèves et à améliorer les actions proposées et les modalités de financement.

À savoir

L'inscription sur le site Internet du Département est indépendante de l'inscription sur Adage ou Perceval.

Les procédures sont distinctes, un projet non soutenu par l'Éducation nationale peut éventuellement l'être par le Département de la Gironde.

Valorisation des projets

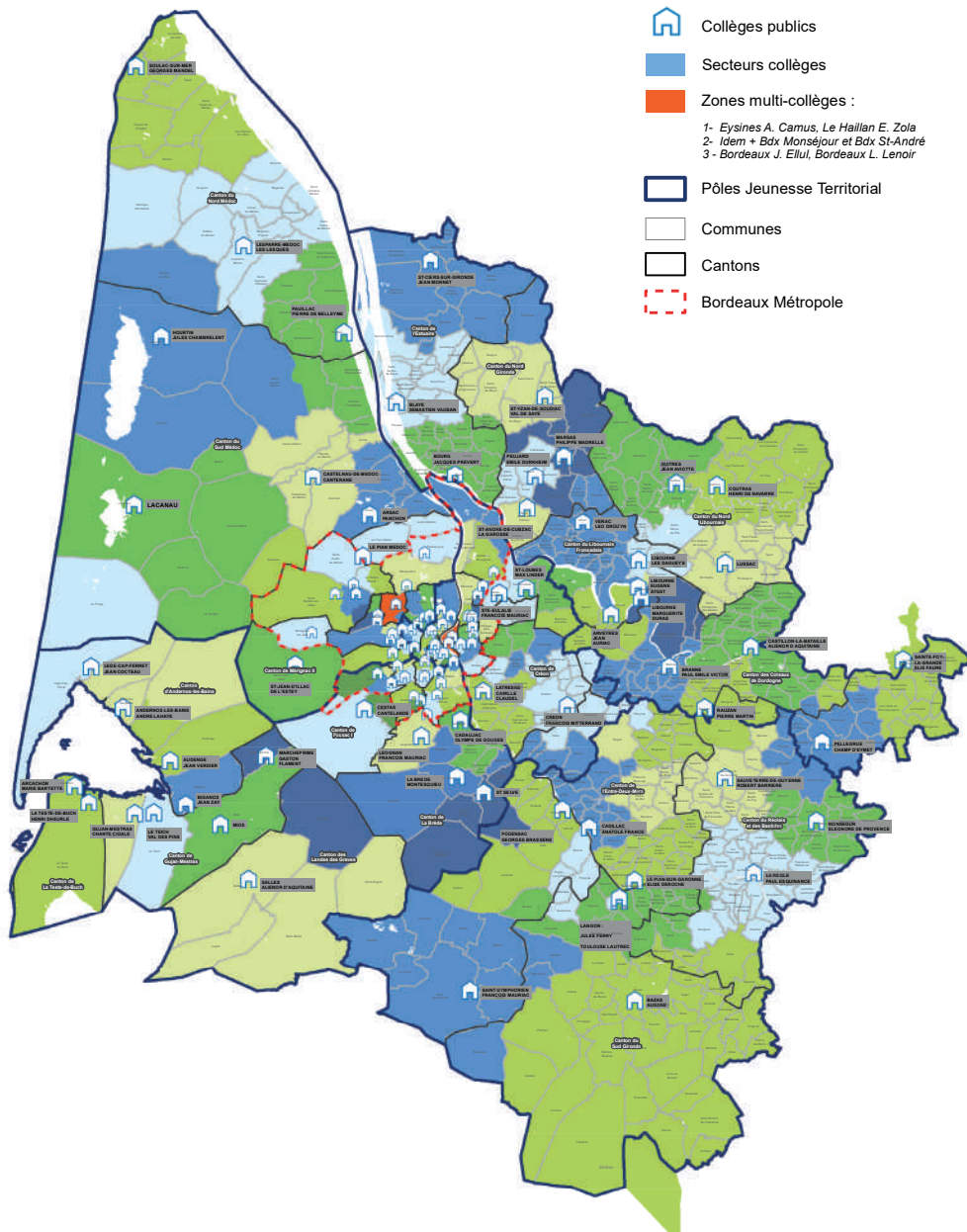
Pour valoriser les projets des jeunes et faciliter les échanges d'informations entre partenaires, les porteurs de projets sont invités à participer à l'espace collaboratif "Partage d'expériences" sur gironde.fr/acteurs-jeunesse

Affichons notre partenariat

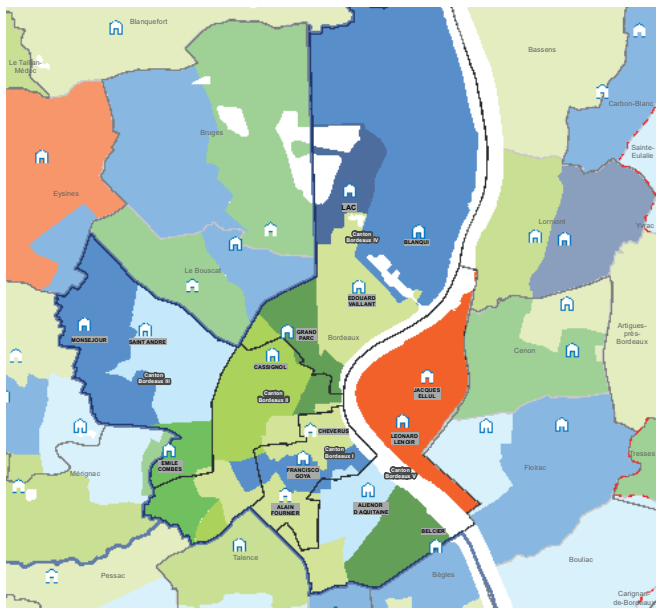
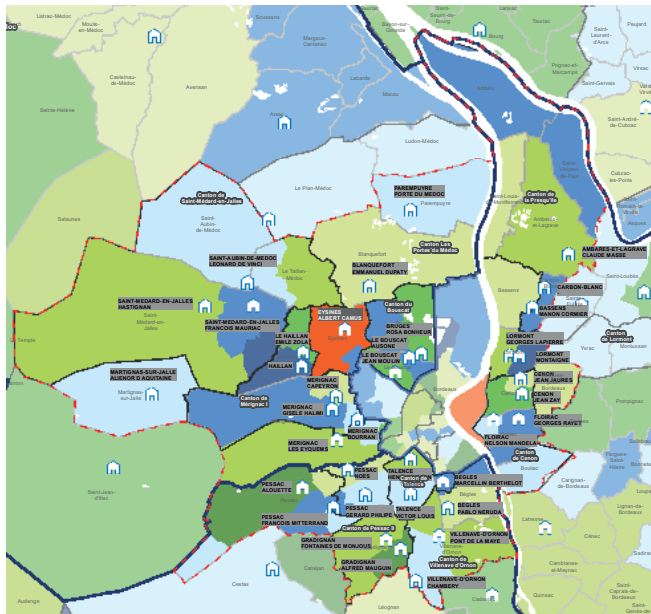
Dans le cadre du partenariat avec le Département, les bénéficiaires d'une aide s'engagent à :

- ▶ apposer le logo du Département pour toute communication (dépliants, affichettes, flyers, site Internet, signalétique, newsletter, plaquette...).
- ▶ citer l'implication du Département lors des prises de parole en interne et en externe (interview, réunion publique)
- ▶ Télécharger le logo sur gironde.fr/le-logo

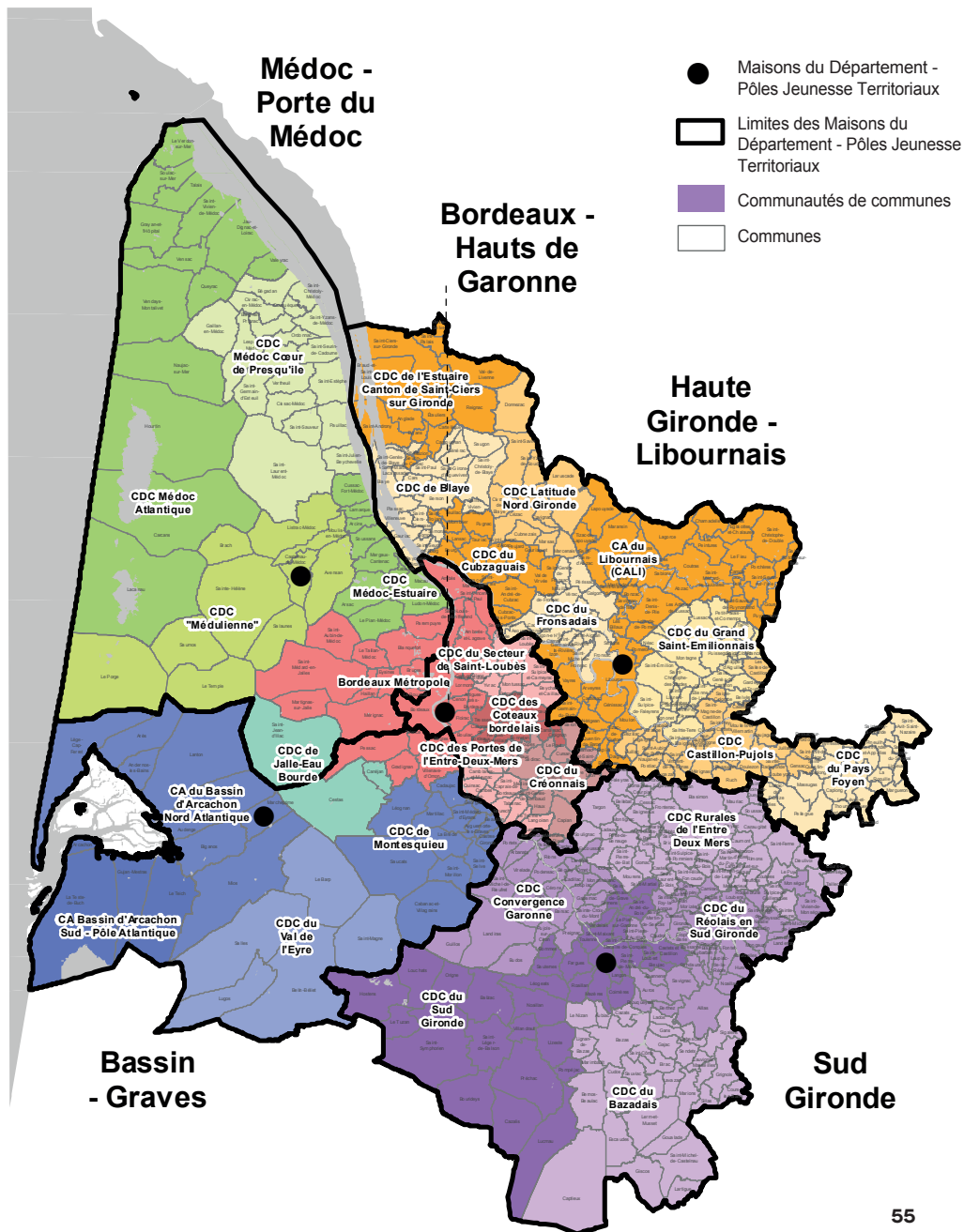
Cartes des Collèges publics de Gironde rentrée 2024



Carte des Collèges publics de la Métropole



Carte des Maisons du Département Pôles Jeunesse Territoriaux



Notes :

Période d'inscription aux appels à projets : du 2 mai au 30 juin 2024

Pour toute question :
projets-jeunesses@gironde.fr

Photo de couverture :

« Métamorphoses utopiques »
projet « Un artiste un collège 2022-2023 »,
au collège François Mitterand de Créon.
Parcours de Larural, scène de territoire en
créonnais dans le cadre du CoTEAC 2022-2023
avec le collectif TçPç.

gironde.fr/ap-colleges

